

Banque Attijari de Tunisie

Attijari bank

Société anonyme au capital de 198.741.450 de dinars
Registre de commerce du greffe du Tribunal de première instance de Tunis n° B 140811997
Matricule fiscal n° 121 J.P.M 000
Siège social : 95, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29/06/2012

L'an Deux Mille Douze, le 29 juin, à 9H00 du matin,

A l'hôtel Sheraton – Tunis,

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire** sur convocation du Conseil d'Administration.

Les actionnaires présents ou représentés ont émargés la feuille de présence en entrant en séance, tant en leurs noms qu'en leurs qualités de mandataires.

L'Assemblée Générale Ordinaire a procédé ensuite à la composition de son bureau :

- Monsieur Moncef CHAFFAR, assure la présidence de la séance en sa qualité de président du Conseil d'Administration,
- Madame Zohra DRISS BOUSLEMA et Monsieur Hicham SEFFA sont désignés comme scrutateurs,
- Monsieur Skander M'LAYAH, assure les fonctions de secrétaire de la séance.

Monsieur Fethi NEJI représentant le cabinet CNF et Monsieur Noureddine HAJJI représentant le cabinet AMC Ernst & Young, les deux commissaires aux comptes de la Banque Attijari de Tunisie étaient également présents.

Le tout conformément à la loi en vigueur et aux statuts de la Banque.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires présents à l'Assemblée et constate, après vérification de la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés détiennent **32.348.307** actions et droits de vote sur **39.748.290** actions, soit **81,38 %** du capital social, l'Assemblée est alors déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président, met à la disposition des actionnaires :

- Une copie en langue arabe et une copie en langue française de l'avis de convocation publié au Journal Officiel de la République Tunisienne sous le n° 2012-70 en date du 12/06/2012,
- Une copie en langue française du journal " La Presse " du 14/06/2012 ainsi qu'une copie en langue arabe du journal " Echourouk " du 14/06/2012.
- Une copie de l'avis de convocation déposé au Conseil du Marché Financier le 27/06/2012.
- Une copie de l'avis de convocation déposé à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 26/06/2012,
- La Feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.
- Un exemplaire des Statuts de la Banque.

Il met également à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- Le rapport de gestion et le rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration,
- Le rapport des Co-commissaires aux comptes,
- Le projet des résolutions.

Etant précisé que ces documents ont été mis à la disposition des actionnaires de la Banque conformément aux délais légaux et statutaires et durant l'horaire du travail.

Le président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos au 31/12/2011 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos au 31/12/2011 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2011 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2011 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination de l'ensemble des membres du conseil d'administration ;
8. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2012, 2013 et 2014.
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration et la lecture des rapports des deux commissaires aux comptes puis déclare la discussion ouverte.

Après discussion et échange d'avis, Monsieur le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2011, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2011 à hauteur de **31 521** Mille dinars (trente et un millions cinq cent vingt et un mille dinars), et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en milliers de Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	31 521
REPORT A NOUVEAU	- 24 482
RESULTAT A REPARTIR	7 039
RESERVES LEGALES	352
DIVIDENDES	5 962
REPORT A NOUVEAU	725

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Trois Mille Dinars (3000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2011. Les membres du comité permanent d'audit percevront en outre une somme annuelle brute et globale de Trois Mille Dinars (3000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein dudit comité au cours de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Président de l'Assemblée informe les actionnaires de la fin du mandat de l'ensemble des membres du présent conseil d'administration, et par application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2011-06 du 20/05/2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédits, l'Assemblée Générale Ordinaire, après délibération et échange d'avis, décide de nommer Messieurs :

1. M. Moncef CHAFFAR ;
2. M. Mohamed EL KETTANI ;
3. M. Boubker JAI ;
4. M. Mounir OUDGHIRI ;
5. M. Hicham SEFFA ;
6. M. M'zoughi M'ZABI ;
7. M. José REIG ECHEVESTE ;
8. Mme. Zohra DRISS BOUSLEMA ;
9. M. Hassan OURIAGLI (administrateur indépendant) ;
10. M. Edouard ESPARDES (administrateur indépendant) ;
11. M. Mohamed Ali BAKIR (représentant des petits porteurs).

En qualité d'administrateurs de la Banque pour une durée de trois (03) années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 2^{ème} mandat du 2^{ème} commissaire aux comptes, le cabinet AMC Ernst & Young, et compte tenu de la proposition du conseil d'administration, décide de nommer le cabinet MAZARS, en tant que 2^{ème} commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire.

Le Président
M. Moncef CHAFFAR

Le Premier Scrutateur
Mme Zohra DRISS BOUSLEMA

Le Second Scrutateur
M. Hicham SEFFA

Le Secrétaire de la séance
M. Skander MLAYAH

Banque Attijari de Tunisie

Attijari bank

Société anonyme au capital de 198.741.450 de dinars immatriculée au registre de commerce auprès
Du greffe du Tribunal de première instance de Tunis sous le n° B 140811997
Matricule fiscal n° 121J.P.M 000
Siège social : 95, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29/06/2012

L'an Deux Mille Douze,

Le vendredi 29 juin, à la suite des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire,

A l'hôtel Sheraton – Tunis,

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie (ci-après la Banque) se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire** sur convocation du Conseil d'Administration.

Les actionnaires présents ou représentés ont émargés la feuille de présence en entrant en séance, tant en leurs noms qu'en leurs qualités de mandataires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a procédé ensuite à la composition de son bureau :

- Monsieur Moncef CHAFFAR assure la présidence de la séance en sa qualité de président du Conseil d'Administration,
- Madame Zohra DRISS BOUSLEMA et Monsieur Hicham SEFFA, sont désignés comme scrutateurs,
- Monsieur Skander MLAYAH assure les fonctions de secrétaire de la séance.

Monsieur Fethi NEJI représentant le cabinet CNF et Monsieur Nouredine HAJJI représentant le cabinet AMC Ernst & Young, les deux commissaires aux comptes de la Banque Attijari de Tunisie étaient également présents.

Le tout conformément à la loi en vigueur et aux statuts de la Banque.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires présents à l'Assemblée et constate, après vérification de la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés détiennent **32.348.307** actions et droits de vote sur **39.748.290** actions soit **81,38 %** du capital social, l'Assemblée est alors déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie en langue arabe et une copie en langue française de l'avis de convocation publié au Journal Officiel de la République Tunisienne sous le n° 2012-70 en date du 12/06/2012,
- Une copie en langue française du journal " La Presse" du 14/06/2012 ainsi qu'une copie en langue arabe du journal " Echourouk " du 14/06/2012.
- Une copie de l'avis de convocation déposé au Conseil du Marché Financier le 27/06/2012.
- Une copie de l'avis de convocation déposé à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 26/06/2012,
- La Feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.
- Un exemplaire des Statuts de la Banque.

Il met également à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- Le rapport de gestion et le rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration ;
- Le rapport des Co-commissaires aux comptes ;
- Les nouveaux projets de la réglementation intérieure du conseil et des comités ad hoc, le code de la bonne gouvernance et la charte de l'administrateur qui demeureront tous annexés aux statuts ;
- Le projet des résolutions.

Etant précisé que ces documents ont été mis à la disposition des actionnaires de la Banque conformément aux délais légaux et statutaires.

Le président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'augmentation du capital social de la banque.
2. Changement de l'adresse du siège social de la banque.
3. Mise en harmonie des statuts conformément à la législation en vigueur.
4. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social de la banque, par la conversion des obligations convertibles en actions « OCA Attijari-Bank 2006 » pour un montant de 26.663.695 dinars divisé en 5.332.739 nouvelles actions souscrites par 128 obligataires, et par l'augmentation complémentaire du capital social qui a été réservée aux porteurs d'obligations qui ont opté pour la conversion d'un montant de 3.327.755 dinars divisé en 665.551 nouvelles actions issues de la conversion souscrites par 118 porteurs.

Constatant que les augmentations du capital social sont totalement souscrites et entièrement libérées, approuve que le capital social fixé à 168.750.000 dinars divisé en 33.750.000 d'actions, soit augmenté d'une somme de 29.991.450 dinars pour le porter ainsi à 198.741.450 dinars divisé en 39.748.290 actions de 05 (cinq) dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur la base du rapport du conseil d'administration, constate la réalisation de la cotation des nouvelles actions à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Suite à ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire constate la réalisation des augmentations prévues, et l'article 6 des statuts de la banque sera modifié comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 198.741.450 dinars divisé en 39.748.290 actions nominatives de cinq (05) dinars chacune. Ces actions sont souscrites en numéraires et toutes entièrement libérées à la souscription ».

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir été informée de l'achèvement de la construction du nouveau siège de la banque délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires de fixer la date d'entrée en vigueur de la décision de changement du siège social de la banque à la nouvelle adresse sise à la rue Hédi Karray – Lot n° 12 – Zone Urbaine Nord - 1080 Tunis

A cet effet l'Assemblée Générale Extraordinaire modifie l'article 4 – alinéa premier des statuts, relatif au siège social comme suit :

**« Le siège social de la banque est à la rue Hédi Karray – Lot n° 12
– Zone Urbaine Nord - 1080 Tunis ».**

Et délègue aussi, au conseil d'administration, avec la faculté de subdélégation à toute autre personne, les pouvoirs nécessaires de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt, de déclaration, de publication et de notification aux autorités compétentes et au public du changement de l'adresse du siège sociale.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu des nouveautés de l'ordre du jour de la présente séance, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le projet de mise en conformité des statuts avec les recommandations de la BCT apportées par la circulaire n° 2011-06 du 20/05/2011 présenté par le conseil d'administration.

De même, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration, avec la faculté de subdélégation à toute autre personne, à l'effet de procéder à l'enregistrement des nouveaux statuts et de procéder à la notification aux administrations concernées de la soumission de la banque aux nouvelles exigences réglementaires.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H 20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire.

Le Président
M. Moncef CHAFFAR

Le Premier Scrutateur
Mme Zohra DRISS BOUSLEMA

Le Second Scrutateur
M. Hicham SEFFA

Le Secrétaire de la séance
M. Skander MLAYAH

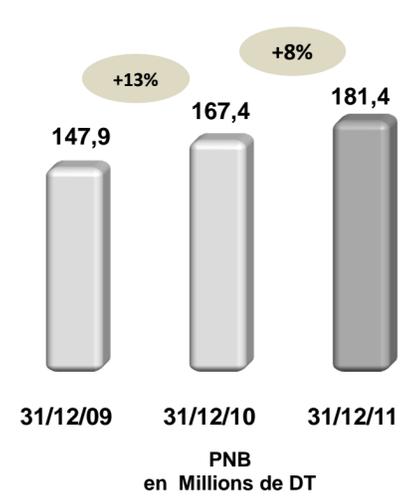
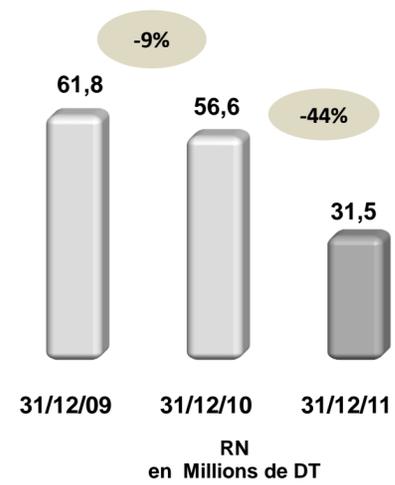
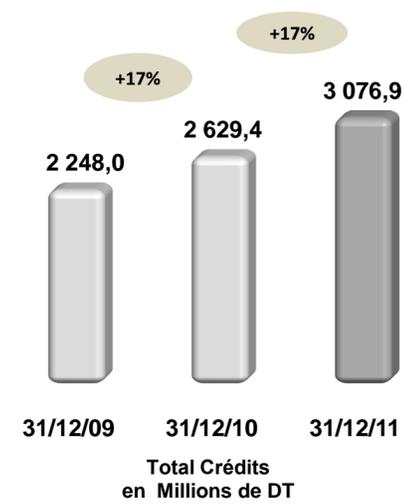
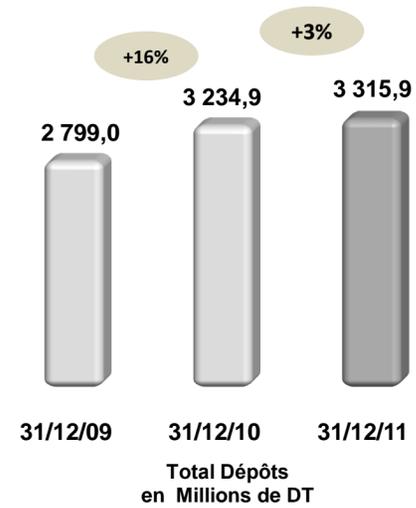
BILAN APRES AFFECTATION
ARRETE AU 31 décembre 2011
(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	184 909	235 034
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	226 250	336 696
AC 3 - Créances sur la clientèle	3 076 965	2 629 386
AC 4 - Portefeuille titres commercial	299 244	310 358
AC 5 - Portefeuille d'investissement	62 412	57 663
AC 6 - Valeurs immobilisées	160 838	145 392
AC 7 - Autres actifs	154 958	162 644
TOTAL ACTIF	4 165 576	3 877 173
PASSIF		
PA 1 - Banque Centrale et CCP	290 815	100 000
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	30 024	58 639
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 315 950	3 234 984
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	86 794	36 711
PA 5 - Autres passifs	99 920	130 548
TOTAL PASSIF	3 823 503	3 560 882
CAPITAUX PROPRES		
CP 1 - Capital	168 750	168 750
CP 2 - Réserves	85 283	84 708
CP 4 - Autres capitaux propres	87 315	87 315
CP 5 - Résultats reportés	725	-24 482
CP 6 - Résultat de l'exercice		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	342 073	316 291
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 165 576	3 877 173

ETAT DE L'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividendes	Total
Solde au 31/12/2011	168 750	84 931	87 315	-24 482	31 521		348 035
Affectation approuvée par l'AGO du 29/06/2012		352		25 207	-31 521	5 962	0
Solde après affectation du résultat 2011	168 750	85 283	87 315	725	0		342 073

Chiffres en MDT		Encours			Variation	
		déc.-09	déc.-10	déc.-11	10 /09	11 / 10
80	PNB	147,9	167,4	181,4	13%	8%
32	Cpitaux propres	256,8	316,3	348,0	23%	10%
17	Total Dépôts	2 799,0	3 234,9	3 315,9	16%	3%
5	Crédits par Décaissement	2 248,0	2 629,4	3 076,9	17%	17%
11	Total Bilan	3 493,1	3 877,2	4 165,6	11%	7%
30	Résultat Net	61,8	56,6	31,5	-9%	-44%
	RBE	69,5	75,7	77,3	9%	2%



* Hors résultat de la

période